



**ROYAUME DU CAMBODGE**  
**Nation - Religion - Roi**



**Ambassade Royale du Cambodge  
en France**

N°: 156-20/ARC/AG

L'Ambassade Royale du Cambodge à Paris présente ses compliments au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française ainsi qu'à toutes les Missions diplomatiques accréditées en France, et a l'honneur de porter à leur connaissance, que le Gouvernement Royal du Cambodge a décidé de prolonger la durée des restrictions de voyage et la suspension de la délivrance des visas émises le 03 avril 2020 par sa note verbale n°140-20/ARC/AG, afin de réduire et de contenir la transmission de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Ces restrictions de voyages et cette suspension sont temporaires et continueront de s'appliquer jusqu'à ce que la situation de la pandémie de COVID-19 s'améliore sur la base d'une évaluation conjointe entre le Ministère de la Santé et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'Ambassade Royale du Cambodge à Paris saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française et aux Missions diplomatiques accréditées en France les assurances de sa haute considération.



Paris, le 16 avril 2020

-Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française  
37, Quai d'Orsay  
75007 Paris

-Missions Diplomatiques Accréditées en France